

**DECISION N°2020-01-004
relative à la composition du
comité d'experts spécialisé "Alimentation animale"**

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-6, R. 1313-14, 9°, R. 1313-26 et R. 1313-31-1 ;

Vu la délibération n° 2016-4.06 du 29 novembre 2016 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 19 juin 2018 ;

Vu la décision 2018-06-186 du 2 juillet 2018 portant nomination au comité d'experts spécialisé « Alimentation animale ».

DECIDE :

Article 1^{er} : Suite à la démission de M. Bonmatin (Jean-Marc) à compter du 23 décembre 2019, la composition du comité d'experts spécialisé "Alimentation animale" de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, pour la durée restant à courir du mandat de ce collectif soit le 31 août 2021, est la suivante :

M. Enjalbert (Francis), président
Mme Bayourthe (Corine), vice-présidente
Mme Médale (Françoise), vice-présidente
M. Demarquoy (Jean)
Mme Dupont (Joëlle)
Mme Ferlay (Anne)
Mme Forano (Evelyne)
M. Geffard (Olivier)
M. Hoste (Hervé)
M. Jaeg (Jean-Philippe)
M. Juin (Hervé)
Mme Lefloch (Nathalie)
Mme Letourneau-Montminy (Marie-Pierre)
M. Pouliquen (Hervé)
Mme Priymenko (Nathalie)
M. Schmidely (Philippe)

.../...

Article 2 : Le directeur de l'évaluation des risques est responsable de l'application de la présente décision, qui sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 8 janvier 2020

Dr Roger GENET